



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf le 18 novembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 19 dont 5 procurations.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/11/2019

**PRESENTS :** MM. BURGEVIN G. – BURET F. – ASSELIN J-C – MOTTEREAU V. – THENOT J. – VITALEC R. – PROUX S. – FERREIRA F. – PELLETIER I. – RADZIETA A. – DA SILVA A. – SOUESME F. – ROLLION F. – GASNIER G.

**ABSENTS :** PLOTTON C (procuration à BURGEVIN G.) – DELAS J-P. (procuration à VITALEC R.) – VIEILHOMME B. (procuration à PROUX S.) – HALL S. (procuration à RADZIETA A.) – PINÇON M. (procuration à ROLLION F.).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Gaëlle Gasnier a été élue secrétaire de séance.

---

### *I.-P.V. DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019*

---

Une précision est demandée concernant le point n°12 ' Protection Sociale des agents 'sur le montant annuel des frais de gestion. La Collectivité a opté pour 2 risques (santé et prévoyance) et se situe dans la catégorie de 10 à 19 agents ; le montant annuel dû au Centre de Gestion sera donc de 80 €, conformément à la grille tarifaire.

Cette précision apportée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

---

### *II.- PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020 : REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE L'ABBAYE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET*

---

Dans un contexte marqué par les réformes de l'organisation territoriale, les fortes contraintes à laquelle sont soumises les finances publiques et les menaces pesant sur la ruralité, le Département du Loiret, en qualité de garant de la solidarité territoriale a souhaité renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires du Loiret. A ce titre, le Département lance annuellement un appel à projet d'intérêt communal afin d'accompagner et soutenir les communes dans leur projet.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer le dossier concernant l'étude de faisabilité de l'Aménagement de l'Avenue de l'Abbaye, adopté lors de la séance du 21 octobre dernier pour un montant de 18 450 € HT.

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Considérant** la nécessité d'appréhender les enjeux paysagers territoriaux et les problématiques des lieux,

**Considérant** les modalités de dépôt de candidatures du volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal du Conseil Départemental du Loiret,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel HT suivant :

<b>Fonds Départemental</b>	<b>50 %</b>	<b>9 225.00 €</b>
<b>Fonds de Concours EPCI</b>	<b>25 %</b>	<b>4 612.50 €</b>
<b>Fonds propre de la Commune</b>	<b>25 %</b>	<b><u>4 612.50 €</u></b>
<b>Dépenses Totales</b>		<b>18 450.00 €</b>
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du Département du Loiret au taux le plus élevé possible, dans le cadre du volet 3 de l'appel à projet d'intérêt communal 2020 ainsi que le préfinancement de l'étude.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

---

**III - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020 :**  
**RENFORCEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

---

Conformément aux décisions de la commission des travaux, et dans la continuité du programme pluriannuel de renforcement de la défense incendie sur le territoire communal initié en 2015, Monsieur le Maire propose d'adopter le devis de l'Entreprise Rollion concernant la fourniture de deux poteaux d'incendie pour un montant HT de 9 548,75 €.

Ces travaux sont éligibles au titre du Fonds départemental d'Aide à l'équipement communal (volet 3 de l'appel à projet d'intérêt communal) et il est proposé à l'assemblée de déposer le dossier correspondant pour l'année 2020.

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Considérant** la nécessité de renforcer la défense incendie sur le territoire communal,

**Considérant** les modalités de dépôt de candidatures du volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal du Conseil Départemental du Loiret,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Rollion pour un montant HT de 9 548,75 €.
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel HT suivant :

<b>Fonds Départemental</b>	<b>50 %</b>	<b>4 774.00 €</b>
<b>Fonds de Concours EPCI</b>	<b>25 %</b>	<b>2 387.00 €</b>
<b>Fonds propre de la Commune</b>	<b>25 %</b>	<b><u>2 387.75 €</u></b>
<b>Dépenses Totales</b>		<b>9 548.75 €</b>
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du Département du Loiret au taux le plus élevé possible, dans le cadre du volet 3 de l'appel à projet d'intérêt communal 2020 ainsi que le préfinancement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

---

**IV - PROGRAMME VOIRIE 2020 :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET**  
**AU TITRE DES CREDITS D'ETAT**

---

Monsieur le Maire présente le programme voirie 2020 :

- **Travaux de sécurité routière** : Travaux d'aménagement sécuritaire du chemin de Tuboeuf comprenant le renforcement de la structure de chaussée, la consolidation des rives et la pose de bordures T2 pour un montant de 9 902.50 € HT.

Monsieur le Maire informe que ces travaux sont éligibles aux crédits d'Etat provenant des amendes de police (travaux d'aménagement de sécurité routière) à hauteur de 50 % des travaux HT. Ces aides proviennent de crédits d'Etat dont les propositions de répartition sont confiées aux Conseillers Départementaux, dans la limite de l'enveloppe attribuée par canton. Monsieur le Maire propose de valider le programme voirie 2020 tel que proposé et de déposer la demande de subvention correspondante au taux le plus élevé possible.

**Considérant** le règlement de l'appel à projet du Département du Loiret pour la répartition des crédits d'Etat provenant des amendes de police,

**Considérant** le programme voirie 2020 proposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le programme voirie 2020 pour un montant HT de 9 902.50 € ;
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Département du Loiret au taux le plus élevé possible au titre des amendes de police pour les travaux de sécurité routière à hauteur de 50 % HT des travaux engagés, soit 4 951 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

---

### ***V - VALORISATION DU CENTRE BOURG DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES***

---

Monsieur le Maire rappelle le dossier concernant la valorisation du centre bourg adopté lors du conseil municipal du 04 mars dernier pour un montant prévisionnel de 257 865.03 € HT, décomposé ainsi :

• Aménagement Ponts RD 60	141 573.30
• Mobilier urbain et Fleurissement	88 304.00
• Maîtrise d'œuvre	22 987.73
• Frais annexes	5 000.00

Ce projet nécessite un appel d'offres adapté, conformément à la réglementation en vigueur et Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans des aménagements VRD et le Dossier de Consultation des Entreprises correspondant, préparé par le maître d'œuvre de cette opération Cambium 17.

**Considérant** les crédits inscrits au BP 2019,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire et de la commission fleurissement en charge du dossier,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le DCE présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer tous documents afférents à cette opération.

---

### ***VI - RECOMPENSES DES MAISONS FLEURIES ANNEE 2019***

---

La Commission des Maisons Fleuries propose :

- d'attribuer un prix aux quatre premiers lauréats classés de chaque catégorie :

- 1 <sup>er</sup> prix	→ 70 €.	- 3 <sup>ème</sup> prix	→ 40 €.
- 2 <sup>ème</sup> prix	→ 50 €.	- 4 <sup>ème</sup> prix	→ 30 €.
- de récompenser les lauréats non classés par un bon d'achat de plants d'une valeur de 20 € à titre d'encouragements. Ces bons seront remis aux personnes retenues par la

commission pour l'achat de plants auprès du magasin VERT'TIGE à Saint-Benoit-sur-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE REMETTRE** un mandat à chaque lauréat selon la proposition effectuée par la commission aux personnes dont les noms suivent :

**1<sup>ère</sup> catégorie**

**Maison avec jardin paysager visible de la rue**

1<sup>er</sup> Prix Fossés de la ville : Mme Nadia BOUTON  
1<sup>er</sup> Prix ex-aequo : M et Mme Dominique JANVIER  
1<sup>er</sup> Prix ex-aequo : Mme Lucienne LEBRUN  
2<sup>ème</sup> Prix : Mme Etienne VANNIER  
3<sup>ème</sup> Prix : Mme Marie-Thérèse BAR  
4<sup>ème</sup> Prix : Mme Danielle ROLLION  
Encouragements : Mme Josette ROUAUD

**2<sup>ème</sup> catégorie**

**Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public ou visible de la rue**

1<sup>er</sup> Prix : Mme Nadia BOUTON  
2<sup>ème</sup> Prix – Mme Liliane BLOT  
4<sup>ème</sup> Prix – Mme Françoise ROSSET  
Encouragements : Mme Claire FONTRIER

Ces dépenses seront prises à l'article 6714.

**Fait à St Benoît-sur-Loire, le 18 novembre 2019.**

Le Maire  
Gilles BURGEVIN

